



MAIRIE DE TOURS-SUR-MEYMONT
Tel : 04.73.70.87.10
mairie.tours.sur.meymont@orange.fr

Procès-verbal **séance du Conseil Municipal du 28 Mars 2026**

Membres en exercice : 15 Membres présents : 14 + 1 procuration Voix délibérantes : 15	L'an 2026, le Samedi 28 Mars à 9 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tours-sur-Meymont, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Tours-sur-Meymont, sous la présidence de Monsieur Régis RIONNET, Maire. Date de convocation : le 24/03/2026	Année : 2026 Séance : 003
--	--	--

Présents : MM. BOITHIAS L - CHANTELAUZE C - DUPUIS V - GROISNE D - MICOLON DE GUÉRINES C - RIONNET R - SAÏS W - Mmes CAPARROS F - CHOSSONNERY ME - FUSTIER E - PELLET MC - ROCHE J - TAILHANDIER P - TOURNEBIZE-GROISNE I

Pouvoirs : M. GIVOIS B a donné pouvoir à Mme CAPARROS F

Absents :

Secrétaire de séance : Mme TOURNEBIZE-GROISNE I

◆ Délégations données au maire d'une attribution du conseil municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de ses compétences. Il invite l'Assemblée à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, dans un souci de favoriser la bonne administration communale, de confier à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes, jusqu'à un montant fixé à 3.000 € HT :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de fixer les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions.

◆ Fixation du régime indemnitaire

M. le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints. *Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)*, M. le Maire propose que le montant des indemnités de fonction des adjoints soit fixé au taux de 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chacun des adjoints (dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales). Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints selon une population de référence en vigueur de 558 habitants, au 1^{er} janvier 2023.

-Mme CAPARROS demande que l'enveloppe des indemnités du Maire et des adjoints soit revue à la baisse, en prenant les taux d'une commune de moins de 500 habitants, afin de faire des économies au niveau communal.

-M. le Maire explique qu'il est préférable que chacun des élus prennent l'enveloppe allouée mais qu'aucuns frais ne soient facturés à la commune.

-Mme PELLET demande qui prendra en charge financièrement les buffets lors des réceptions (vœux du maire, cérémonie du 08 mai, du 11 novembre ...)

-M. le Maire répond qu'il réglera avec ses indemnités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 12 voix pour et 2 voix contre et 1 abstention :

- que le montant des indemnités de fonction des adjoints est fixé au taux suivant : 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chacun des adjoints (dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales)

- que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;
- qu'exceptionnellement, suite au renouvellement général des conseils municipaux, la présente délibération est applicable à compter de la date d'entrée en fonction du maire et des adjoints, le 20 mars 2026 ;
- que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au budget communal.

Montant de l'enveloppe globale : 3756.20 € / mois

Indemnité maximale du maire + Indemnités maximales des 4 adjoints = 1820.96€ + (4 x 483.81€)

44.3 % de l'indice brut 1027 + 4 x 11.77 % de l'indice brut 1 027 = 91.1 % de l'indice brut 1 027

◆ Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du bas Livradois (SIAEP)

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner deux délégués au SIAEP du Bas Livradois à Auzelles. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne : M. CHANTELAUZE Clément et M. DUPUYS Valentin.

M. le Maire est chargé d'en informer Monsieur le Président du SIAEP du Bas Livradois.

◆ Désignation des délégués au Parc Naturel Régional Livradois Forez (PNRLF)

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner des délégués du PNRLF à St-Gervais-sous-Meymont. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. SAÏS William en tant que Référent PNRLF ; M. GROISNE David en tant que Référent Forêt ; M. GIVOIS Bernard en tant que Référent Natura 2000 et Voie ferrée ; Mme CHOSSONERY Marie-Élise et Mme CAPARROS Frédérique en tant que Référentes accueil nouveaux arrivants. M. le Maire est chargé d'en informer Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNRLF.

◆ Désignation des délégués au syndicat Ciné Parc

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Ciné Parc à St-Gervais-sous-Meymont. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne en tant que délégués titulaires : M. GIVOIS Bernard et Mme CAPARROS Frédérique ; en tant que délégués suppléants : M. SAÏS William et Mme CHOSSONERY Marie-Élise. M. le Maire est chargé d'en informer Monsieur le Directeur du Syndicat Ciné Parc.

◆ Désignation des délégués au sein du secteur Syndicat Intercommunal Energie (SIE) d'Ambert

Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026, considérant que la commune est adhérente à Territoire d'Énergie Puy-De-Dôme (TE63), à minima pour la compétence obligatoire, conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du syndicat. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne : Mme TAILHANDIER Patricia en tant que délégué titulaire et M. GIVOIS Bernard en tant que délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Énergie d'Ambert. M. le Maire est chargé d'en informer Monsieur le Président du SIE.

◆ Désignation du correspondant défense de la commune

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner un correspondant Défense pour la Commune. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne : M SAÏS William. M. le Maire est chargé d'en informer Monsieur le Directeur du Centre du Service National de Clermont-Ferrand.

◆ Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS et désignation des membres représentant la commune

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Vu la circulaire du Ministre de la cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales NOR : COTB 2005924C du 20 mai 2020,

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu, pour composer le conseil d'administration du CCAS, d'élire pour la durée de mandat de ce conseil, des membres représentant la Commune au sein du Conseil Municipal. Monsieur le Maire devra nommer le même nombre de personnes que celui des élus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 15 (le Président, 7 membres élus et 7 membres nommés) le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

En plus du Maire qui préside ce Conseil d'Administration, sont élus à l'unanimité en tant que représentants de la Commune et ce, pour la durée de leur mandat : Mmes FUSTIER Évelyne, ROCHE Jocelyne, PELLET Marie-Claude, TAILHANDIER Patricia, TOURNEBIZE-GROISNE Isabelle, MM. GROISNE David, SAÏS William.

Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal pour nommer les 7 autres membres.

◆ **Désignation des membres du conseil municipal au sein des commissions communales**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres et compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite la création des commissions suivantes :

Commission Sécurité Bâtiments : **Vice-Président** M. GROISNE David

MM. BOITHIAS Ludovic, CHANTELAUZE Clément, SAÏS William et Mme TAILHANDIER Patricia

-M. GROISNE et Mme TAILHANDIER expliquent aux membres du conseil municipal en quoi consiste la commission de sécurité des bâtiments communaux

Commission Travaux : **Vice-Président** M. BOITHIAS Ludovic

MM. CHANTELAUZE Clément, DUPUY¹ Valentin, SAÏS William, GROISNE David

-M. GROISNE explique qu'il reste des travaux de rénovation à faire dans la salle « Mallet ». Une fois terminé, ce sera une salle associative, principalement dédiée à l'association « Amicalement Tours », notamment pour leurs ateliers jeux de sociétés des vendredis

Commission Finances : **Vice-Président** M. MICOLON de GUÉRINES Charles

M. SAÏS William, Mmes TOURNEBIZE-GROISNE Isabelle, TAILHANDIER Patricia, PELLET Marie-Claude

Commission Urbanisme : **Vice-Présidente** Mme TAILHANDIER Patricia

M. MICOLON de GUÉRINES Charles

Commission École : **Vice-Président** M. GROISNE David

Mme CAPARROS Frédérique

Commission Petit Patrimoine : **Vice-Présidente** Mme CAPARROS Frédérique

MM. MICOLON de GUÉRINES Charles, GROISNE David, SAÏS William

Commission Voirie : **Vice-Président** M. BOITHIAS Ludovic

M. GROISNE David

Commission Locations bâtiments et autres : **Vice-Président** M. SAÏS William

Mmes ROCHE Jocelyne, FUSTIER Évelyne, TAILHANDIER Patricia

Commission Cimetière : **Vice-Président** M. SAÏS William

M. MICOLON de GUÉRINES Charles, Mmes TOURNEBIZE-GROISNE Isabelle, TAILHANDIER Patricia

Commission fleurissement et aménagement du bourg : **Vice-Président** M. SAÏS William

M. GIVOIS Bernard, Mme TAILHANDIER Patricia, Mme ROCHE Jocelyne, Mme Marie-Claude PELLET

-M. SAÏS expose les projets de fleurissement du bourg pour cette année, la commande des plants a été validée aux Serres du Forez.

Commission Verger Conservatoire (CEN) : **Vice-Président** M. GIVOIS Bernard

M. SAÏS William

Commission CNAS : M. SAÏS William

Commission Ambroisie /Fredon : **Vice-Présidente** Mme TAILHANDIER Patricia

M. GIVOIS Bernard

Commission Travaux Forestiers : M. GROISNE David

Commission Relations avec les Associations Communales : **Vice-Présidente** Mme FUSTIER Évelyne

Mme CAPARROS Frédérique

Référent Agricole : M. GROISNE David

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la création et la composition des commissions.

◆ **Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner un correspondant Incendie et Secours pour la Commune. Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne : MM. GROISNE David et BOITHIAS Ludovic.

◆ **Fongibilité des crédits** : Cette délibération sera discutée lors du vote du budget.

◆ **Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de voirie 2026**

M. le maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de voirie 2026 pour la réfection, des voies communales du Verger Conservatoire, du Bourgnon et de Ragnon, pour un montant total estimatif de 42 212 € HT.

Le Conseil Municipal a, par délibération du 20 janvier 2026 : sollicité l'octroi d'une subvention au titre du FIC auprès de Département, correspondant à 40 % du montant HT soit environ 16 884 € environ ; sollicité l'octroi d'une subvention au titre de la DETR auprès de l'Etat, correspondant à 40 % du montant HT des travaux, soit une aide financière de 16 884 € environ.

M. le Maire présente les devis au Conseil Municipal qui, après avoir délibéré, à l'unanimité : choisit de confier les travaux de voirie 2026, comme indiqués ci-dessus, à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 42 212 € HT et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

◆ **Pompes de relevage**

M. SAÏS explique que les pompes de relevage sous l'église sont en panne. Un devis d'achat de nouvelles pompes a été établi par l'entreprise SAGÉAU Auvergne, le montant étant supérieur à 3000 € HT, il nécessite une délibération de la part du Conseil Municipal.

M. le Maire présente le devis d'un montant de 4564.80 € TTC au Conseil Municipal qui, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le document et le charge d'inscrire les montants correspondants au budget assainissement.

Questions Diverses

- M. le Maire informe le Conseil Municipal des délégations attribuées à chaque adjoint par arrêtés municipaux. Des permanences d'élus (Maire et adjoints) seront régulièrement programmées et afficher en mairie.
- Mme CHOSSONNERY demande si une formation sur la gestion des frelons asiatiques est envisageable pour les employés communaux, les élus et les habitants, elle indique que cela a eu lieu sur la commune de Cunlhat. M. le Maire va charger les secrétaires de mairie de se renseigner.
- M. SAÏS fait part au conseil Municipal de l'augmentation des frais kilométriques de certains agents de la commune due à la hausse du prix du carburant. Il demande si la municipalité pourrait les soutenir financièrement, en attendant le retour à la normal des prix. La question sera posée au Centre de Gestion pour savoir comment mettre en œuvre une aide financière temporaire.
- M. le Maire présente les agents communaux aux nouveaux élus, ainsi que les missions qu'ils occupent au sein de la commune.
- Mme CAPARROS demande en quoi consiste la commission école. M. GROISNE étant le représentant des parents d'élève lui explique que cela consiste en la participation aux conseils d'école 3 fois par an, en présence des directrices d'écoles du RPI, des DDEN, des représentants des parents d'élèves et d'un membre de l'Amicale Laïque. Mme CAPARROS demande à consulter le dernier compte-rendu du conseil d'école.

Après ce débat et à l'écoute, Monsieur le Maire clôt la séance à 11h15.

Le Maire, Régis RIONNET



Le Secrétaire de séance,